

CRISE DU LAIT

INTERVIEW EXCLUSIVE DE HENRI BRICHART, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE LAIT (FNPL)

« L'Europe s'est trompé »

Le Président de la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL), Henri Brichart, a lui aussi accepté d'accorder une interview exclusive au Petit-Journal. Dans un contexte extrêmement tendu, qui voit la FNPL contester sur le terrain les positions défendues par l'Association des producteurs de lait indépendants (APLI), le Président de la FNPL revient sur les reproches que son organisation, qui dépend de la FNSEA, adresse à l'Association des Producteurs Laitiers Indépendants (APLI). Il évoque la position de la Commission Européenne dans ce dossier, et précise ce que la FNPL attend vraiment des politiques françaises face à cette crise du lait.

« L'Europe s'est trompée dans ses perspectives sur le secteur laitier et elle refuse de l'assumer »

Le Petit Journal: En quoi votre position diffère-t-elle de celle de l'Association des Producteurs Laitiers Indépendants ?

Henri Brichart: La nécessité d'une régulation agricole donc laitière fait consensus au sein des agriculteurs français. Ce qui nous différencie de l'APLI, ce sont les moyens pour y parvenir. La libéralisation progressive de la PAC a, à chaque fois, été validée à l'unanimité par les 27 états membres. Beaucoup d'agriculteurs européens soutiennent cette ligne. Nous n'aurons pas raison tout seul et nous devons en tenir compte dans nos actions; il est alors inutile d'envoyer les producteurs français dans le mur.

Le Petit Journal: Que reprochez-vous à la Commission Européenne ?

Henri Brichart: La commission européenne a une vision très libérale de l'agriculture et cela a commencé du temps où le commissaire européen s'appelait Franz Fischler qui n'était ni danois, ni réputé grand libéral. Le dogme de la loi du marché pour diriger l'économie agricole est une erreur fondamentale, c'est le premier reproche. Le deuxième, c'est qu'elle s'est trompée dans ses perspectives sur le secteur lai-

Le Petit Journal: Quels sont, selon vous, les enjeux de cette « crise du lait » ?

Henri Brichart: Les enjeux de la « crise du lait », c'est d'abord l'avenir des producteurs de lait, mais aussi l'avenir de tout une économie créatrice de valeur ajoutée et porteuse de beaucoup de valeurs » durables ». L'enjeu dépasse le seul secteur laitier puisque c'est la question du modèle agricole européen et donc la question de la politique agricole commune.



Henri Brichart, Président de la Fédération Nationale des Producteurs de Lait (FNPL)

tier et qu'elle refuse de l'assumer.

Le Petit Journal: Quel message adressez-vous aux politiques français ?

Henri Brichart: La commission a souvent bon dos; les décisions européennes sont prises par les états membres donc par les pouvoirs poli-

tiques. La France est de plus en plus isolée dans le débat mais elle doit continuer à se battre. En attendant, l'état français doit assumer les conséquences de l'évolution de la PAC et aider les producteurs à passer le cap financièrement. Enfin ils ne doivent pas contribuer à « charger la barque » en nous rajoutant des charges

franco-françaises.

Le Petit Journal: Comment envisagez-vous la suite des événements ?

Henri Brichart: Le combat à Bruxelles n'est pas fini même si il est difficile. Mais nous savons qu'on le verra ou non, qu'il y aura dans les années futures moins d'intervention pu-

blique dans la gestion des marchés. Alors, au sein de la filière et au niveau des producteurs nous devons imaginer et mettre en œuvre un certain nombre de moyens complémentaires pour assurer la stabilité et la prévisibilité nécessaires à notre secteur.

Interview réalisée par
Nicolas Pompigne-Mognard

CONFÉDÉRATION PAYSANNE

La CF appelle à la poursuite des actions

La Confédération paysanne, estimant que « rien n'est gagné », a appelé vendredi à la « poursuite des actions » au lendemain de la suspension de la grève du lait jusqu'au 5 octobre, date d'une réunion des ministres européens de l'agriculture pour discuter de la crise laitière.

Pour le syndicat agricole minoritaire, qui n'avait pas lui-même appelé à la grève mais l'a soutenue, la proposition franco-allemande d'une « nouvelle régulation » manque de précision. Ce projet sera discuté à Bruxelles le 5 octobre.

« La notion de régulation, si elle reste sur la simple gestion des surplus, ne résoudra rien la surproduction et accélèrera l'élimination des paysans et la baisse des prix payés aux producteurs », a affirmé la

Confédération dans son communiqué.

« Une maîtrise publique européenne couplée à une répartition équitable entre pays et paysans est indispensable », a poursuivi l'organisation syndicale.

Le syndicat « appelle tous les paysans à rester mobilisés pour obtenir une autre politique laitière européenne, particulièrement le 5 octobre où un large front de paysans doit à nouveau s'organiser pour imposer ce changement ».

Il exige également « une remontée immédiate du prix du lait et demande pour cela la tenue sans délai d'une table ronde sous la responsabilité du ministre de l'Agriculture avec les différents acteurs de la filière et notamment tous les syndicats représentatifs ».

La grève européenne des livraisons de lait, lancée il y a deux semaines, est suspendue jusqu'au 5 octobre, date d'une réunion extraordinaire des ministres européens de l'Agriculture consacrée à la crise du secteur. En France, les deux organisations grévistes ont prévenu qu'elles relanceraient le mouvement « si aucune décision raisonnable n'était prise » par les ministres.



FRANÇOIS FILLON, PREMIER MINISTRE

Taxe carbone à "un centime" pour les agriculteurs et les pêcheurs

François Fillon a annoncé vendredi que la taxe carbone ne sera pour les agriculteurs et les pêcheurs que « d'environ un centime par litre », avec une « compensation intégrale » sous forme de chèque du Trésor public versé « dès le mois de février ».

« Nous allons [...] mettre en place des règles spécifiques pour les agriculteurs et les pêcheurs, qui ne peuvent répercuter l'augmentation du gasoil dans leurs prix », a déclaré le Premier ministre en clôturant les journées parlementaires de l'UMP au Touquet.

« Pour eux, la taxe carbone ne sera que d'environ un centime par litre. La compensation sera intégrale et leur sera versée dès le mois de février

(2010) par chèque du trésor public », a-t-il précisé.

La taxe carbone entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010 et sera fixée initialement sur la base de 17 euros la tonne de CO₂. Cela représente notamment 4,5 centimes par litre de fioul et de gasoil, ou 4 centimes par litre d'essence.



Algues vertes toxiques: plaintes regroupées au pôle de santé publique à Paris

Le parquet de Paris va regrouper l'ensemble des plaintes relatives à la toxicité des algues vertes en décomposition en Bretagne au sein du pôle de santé publique, a-t-on appris vendredi de source judiciaire, confirmant une information de RTL.

« L'ensemble des plaintes est centralisé au pôle santé publique du parquet de Paris qui procède à une analyse juridique, scientifique et technique et décidera des suites à donner », a précisé cette source.

Environ 300 plaintes ont été déposées au tribunal de Guingamp contre le préfet des Côtes d'Armor notamment pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui.

Elections MSA 2010 :

Les principales modifications sont

- Possibilité d'être inscrit sur les listes électorales pour des personnes auxquelles un échéancier de paiement a été accordé dès lors que les échéances sont respectées
- Généralisation de l'utilisation d'Internet pour l'information des électeurs et des candidats
- Expérimentation du vote électronique dans les caisses d'Ile-de-France, du Nord, et du Pas de Calais
- Attribution de pouvoirs plus importants au conseil

d'administration de la caisse et à son président pour procéder à certaines rectifications des listes électorales

- Sécurisation du dépôt des candidatures au 2^e collège (salariaires) par la production des photocopies des pièces d'identité des candidats afin de s'assurer que le candidat sait qu'il est candidat
- Simplification des opérations de dépouillement
- Avancée de 10 jours du calendrier pré-électoral

Modalités de délivrance du permis de chasse et de l'autorisation de chasser accompagné

Les dernières modalités de délivrance du permis de chasser et de l'autorisation de chasser accompagné ont été énoncées par le décret n° 2009-1055 du 28 août 2009, publié au JO du 30 août. Ce décret prévoit que « Le directeur général de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) délivre les permis de chasser et les autorisations de chasser accompagné au nom de l'office ». Des conditions préalables sont également à remplir comme la composition d'un dossier au contenu strict.

Démarchage par des sociétés auprès des agriculteurs - attention aux arnaques - la vigilance s'impose

Depuis février 2006, on constate des démarchages de grande ampleur (phoning, spam, télécopies, prospects...) auprès des agriculteurs.

Ces sociétés proposent aux exploitants agricoles des contrats tels que des contrats de collaboration, des contrats d'insertion publicitaire, des

offres de renouvellement de marques et de noms de domaines. Les victimes subissent relances et menaces, à l'aide de faux documents (courriers d'avocats, de tribunaux...) pour payer plusieurs milliers d'euros, une commande souvent imaginaire.